

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin.

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur Serge Gardien, Maire.
Le quorum étant atteint, une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne Nambotin.

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

1. Acceptation des devis pour les travaux de voirie et de transition énergétique

Approbation du compte rendu du CR du 4 février 2022.

Aucune réserve n'étant formulée, **le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.**

Approbation du compte de gestion du budget principal 2021. (Délibération 5-3-22)

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur Michel, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey.
L'ensemble des opérations de l'exercice 2021, n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2021 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **239 437,72 €** / Recettes **307 341,34 €**

Excédent de clôture : **67 903,62 €**

Section d'Investissement :

Dépenses **90 459,92 €** / Recettes **115 241,53 €**

Excédent de clôture : **24 781,61 €**

Résultat de l'ensemble : **92 685,23 €**

Le maire propose donc d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Principal.**

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

Approbation du compte administratif du budget principal 2021. (Délibération 6-3-22)

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne pourra pas prendre part à ce vote.
Il présente dans le détail le compte administratif 2021 dont les résultats sont :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à **239 437,72 €**, en Recettes à **307 341,34 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **160 669,85 €**, soit un total de **468 011,19 €**.

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à **90 459,92 €**, en Recettes à **115 241,53 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **19 524,77 €**, soit un total de **134 766,30 €**

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021 dégage un excédent de Fonctionnement de **228 573,47 €** et un excédent d'Investissement de **44 306,38 €**.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2021 s'élèvent en dépenses à **62 600 €**, et en recette à **34 171 €** soit un résultat en déficit de **28 429 €**.

Les résultats définitifs 2021 sont : **un excédent en fonctionnement de 228 573,47 €** et **un excédent en investissement de 15 877,83 €**.

Serge Gardien quitte la salle. Jérôme Baudot soumet au vote le compte administratif 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2021 du Budget Principal.**

Affectation des résultats du budget principal 2021 au budget principal 2022 (Délibération 7-3-22)

Le Maire rappelle que les comptes de gestion et administratifs ont été votés.

Pour la section de Fonctionnement : excédent 2021 de **160 669,85 €**, d'où un **résultat de clôture de 228 573,47 €**.

Pour la section d'Investissement : excédent 2021 de **19 524,77 €**, d'où un **résultat de clôture de 44 306,38 €**.

Pour la section d'investissement : des restes à réaliser en déficit de **28 429 €**

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le maire **décide à l'unanimité :**

Les résultats seront affectés comme suit :

- Ligne RI001 : Excédent d'investissement pour **44 306,38 €**.
- Ligne RF002 : Excédent de fonctionnement reporté pour **228 573,47 €**.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

Vote des taux d'imposition 2022 (Délibération 8-3-22)

Compte tenu du faible revenu que pourrait constituer une augmentation raisonnable des taux, sans rapport avec les réels besoins financiers de la commune en cas de réalisation de projets importants, et compte tenu de la bonne santé financière de la commune, considérant l'absence de projets d'envergure pour cette année, le Maire expose qu'il lui paraît cohérent de conserver les taux d'imposition votés en 2021. Il donne lecture des montants des bases prévisionnelles pour l'année 2022.

Le Conseil, après délibération, **à l'unanimité** :

- décide d'appliquer aux taux des 2 contributions directes 2021 un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 pour l'année 2022, soit de conserver les taux suivants :
- **Taux Foncier Bati 26.82%**
- **Taux Foncier Non Bati 44,13 %**

Vote du budget primitif principal 2022 (Délibération 9-3-22)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différents opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le maire, **adopte à l'unanimité** :

- **Un budget primitif équilibré à 445 840,03 € en section de Fonctionnement et équilibré à 327 717,41 € en section d'Investissement.**

Approbation du compte de gestion du budget assainissement 2020 (Délibération 10-3-22)

Le maire rappelle que le compte de gestion relatif au budget susnommé a été dressé par Monsieur Michel, Comptable du Trésor Public de la Trésorerie d'Ambérieu-en-Bugey. L'ensemble des opérations de l'exercice 2021 n'appelle aucune observation, ni réserve de la part de Monsieur le Maire.

Le bilan de l'exercice 2021 s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses **9 876,96 €** / Recettes **15 442,65 €**

Excédent de clôture : **5 565,69 €**

Section d'Investissement :

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

Dépenses **3 390.15 €** / Recettes **9 491.96 €**

Excédent de clôture : **6 101.81 €**

Résultat de l'ensemble : 11 667,50 €

Le maire propose donc d'approuver le compte de gestion présenté par le comptable public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Assainissement.**

Approbation du compte administratif du budget assainissement 2020 (Délibération 11-3-22).

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut pas prendre part à ce vote.

Il présente dans le détail le compte administratif 2021 dont les résultats sont :

La Section de Fonctionnement s'élève en Dépenses à **9 876,96 €**, et en Recettes à **15 442,65 €** auquel s'ajoute l'excédent reporté de **1 345,37 €**, soit un total de **16 788,02 €**

La Section d'Investissement s'élève en Dépenses à **3 390.15 €** et en Recettes à **9 491.96 €** auxquels s'ajoute l'excédent reporté de **10 740,03 €**, soit un total de **20 231,99 €**.

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2021 dégage un excédent de Fonctionnement de **6 911,06 €** et un excédent d'Investissement de **16 841,84 €**.

Les restes à réaliser d'investissement de fin d'exercice 2021 s'élèvent en dépenses à 0 € et recettes à 0 €.

Les résultats définitifs 2021 sont : un excédent en fonctionnement de **6 911,06 €** et un excédent en investissement de **16 841,84 €**.

Serge Gardien quitte la salle. Jérôme Baudot soumet au vote le compte administratif 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'approuver le Compte administratif 2021 du Budget Assainissement.**

Affectation des résultats du budget assainissement 2022 au budget assainissement 2022 (Délibération 12-3-22)

Le Maire rappelle que les comptes de gestion et administratif ont été votés.

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

- Pour la section de Fonctionnement : excédent de 2021 de **1 345,37 €**, d'où **un résultat de clôture de 6 911,06 €**.
- Pour la section d'Investissement : excédent 2021 de **10 740,03 €**, d'où **un résultat de clôture de 16 841,84 €**.
- Pour la section d'Investissement : des restes à réaliser à zéro.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le maire **adopte à l'unanimité** :
Le résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de cette section étant évalué, les résultats seront affectés comme suit :

- Ligne RF002 : Excédent de fonctionnement pour **6 911,06 €**
- Ligne RI001 : Excédent d'investissement reporté pour **16 841,84 €**

Vote du budget primitif assainissement 2021. (Délibération 13-3-22)

Le Maire présente sa proposition pour la section de fonctionnement et les différents opérations d'investissement qu'il propose de mener cette année.

Le Conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le maire **adopte à l'unanimité** :

- **Un budget primitif équilibré à 17 701,21 € en section de Fonctionnement et équilibré à 26 331,84 € en section d'Investissement.**

Approbation des devis pour les travaux de voirie prévues en 2022

Monsieur le Maire présente les différents devis correspondants aux travaux suivants :

Désignation	Entreprise	Montant TTC	Délibération
Bicouche Plan de la Rue	Favier	15 283,20 €	14-3-22
Enrobé rue de la mairie	Favier	23 196,00 €	15-3-22
Eaux pluviales rue de la chapelle	Favier	7240,80 €	16-3-22

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

Désignation	Entreprise	Montant TTC	Délibération
Eaux pluviales La Combe	Perrin	4 926,65 €	17-3-22

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces devis

Approbation des devis relatifs à l'amélioration énergétique des bâtiments de la commune.

Des devis pour les travaux d'isolation du bâtiment de la mairie, des gîtes de la commune ainsi que le changement de chauffage à la mairie et au gîte de la cure sont présentés par monsieur le maire.

Désignation	Entreprise	Montant TTC	Délibération
Isolation des gîtes	2PISOLATION	8 574 €	18-3-22
Isolation de la Mairie	2PISOLATION	6 585,6 €	19-3-22
Chauffage Mairie	EXELIOS	28 042,96 €	20-3-22
Chauffage gîte de la cure	EXELIOS	17 752,49 €	21-3-22
Changement des deux portes d'entrée de la mairie	SESAM	7 655,23 €	22-3-22

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces devis

Approbation des demandes de subventions pour les travaux approuvés au point précédent

Monsieur le maire propose de faire des demandes de subvention pour l'ensemble des travaux approuvés précédemment suivant les plans de financement suivant :

Compte rendu du conseil municipal Séance de vendredi 25 mars 2022

- **Travaux de voirie : (Délibération 23-3-22)**

Financeurs	Montant HT (€)	taux
Département	12 662	30 %
Fonds de concours CCPA	14 772	35 %
Fonds propres	14 772	35 %
Total du projet	42 206	100 %

- **Travaux d'amélioration énergétique de bâtiment communaux (Délibération 24-3-22)**

Financeurs	Montant HT	taux
État (DETR)	18 989 €	30 %
Département Transition énergétique	12 659 €	20 %
Fonds de concours CCPA	15 824 €	25 %
Fonds propres	15 824 €	25 %
Total du projet	63 297 €	100 %

Après délibération, le Conseil approuve ces plans de financement pour les travaux de voirie et d'amélioration énergétique des bâtiments de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clos le Conseil municipal.

La séance est levée à 21 h 30.

Compte rendu du conseil municipal

Séance de vendredi 25 mars 2022

La secrétaire de séance : Jocelyne Nambotin